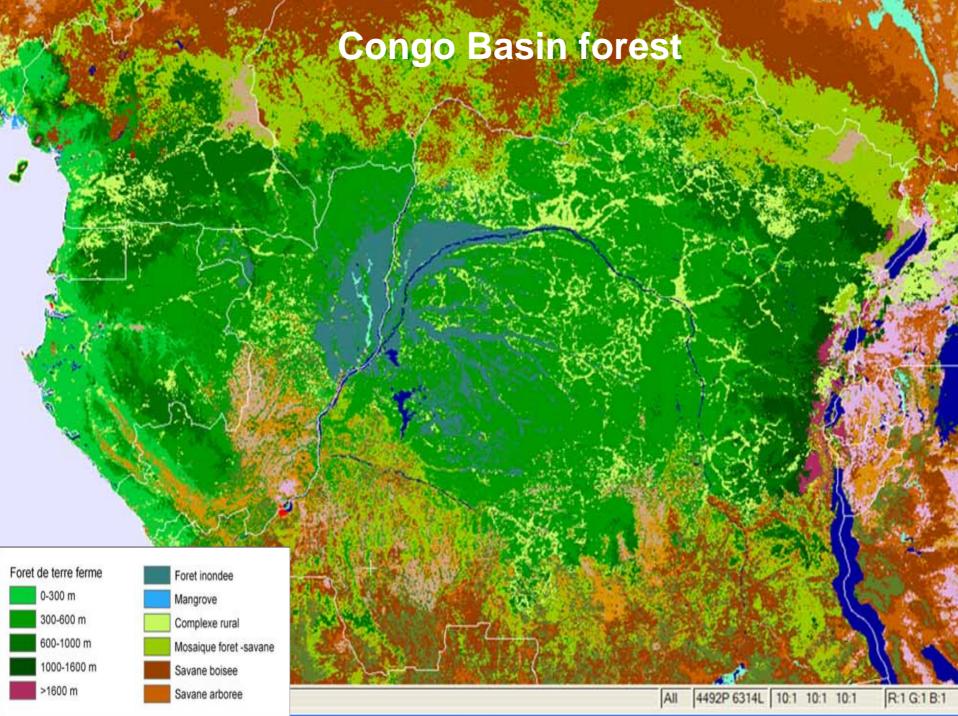


EXPERIENCES DE LA COMIFAC

Pr. Jonas NAGAHUEDI, SE/COMIFAC

Side-event, COP9 CDB - Bonn, 28/05/08





RICHESSES DU BASSIN DU CONGO

Plus de 10 000 espèces végétales dont 3 000 spécifiques à la région



400 espèces de mammifères dont des espèces phares: Gorilles, chimpanzés, bonobos, éléphants





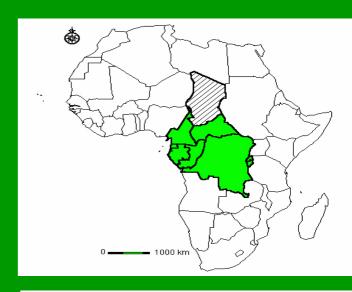


- Mars 1999, Yaoundé: signature de la Déclaration de Yaoundé sur les écosystèmes forestiers par les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale
- Décembre 2000: Création de la COMIFAC
- Février 2005: Signature du Traité instituant la COMIFAC par les Chefs d'Etat



MANDAT DE LA COMIFAC

LA COMIFAC est chargée de l'orientation, de l'harmonisation, de la coordination et du suivi des politiques et initiatives forestières et environnementales dans la sous région.







PLAN DE CONVERGENCE SOUS -RÉGIONAL

Plate forme ou cadre de planification des interventions prioritaires des Etats membres en matière de conservation et de gestion durable des forêts





DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION SOUS-REGIONALE

 Lancement du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) en septembre 2002

 Collaboration COMIFAC et autres institutions sous-régionales (RAPAC, OCFSA, OAB, CEFDHAC, ADIE) pour la mise en œuvre du plan de convergence



QUELQUES REALISATIONS

- Création d'environ 5,5 millions d'ha de nouvelles aires protégées, portant à 44 millions d'ha la superficie des aires protégées, soit environ 10% de la superficie totale de la sous-région
- Deux complexes transfrontaliers d'aires protégées créés (TNS et TRIDOM)





QUELQUES REALISATIONS

- Création d'un fonds fiduciaire dénommé Fondation TNS
- Elaboration et mise en œuvre plans d'aménagement aires protégées dans les pays
- Mise sous-aménagement de 20% superficie des forêts de production du Bassin du Congo
- Renforcement des capacités pour la conservation de la biodiversité, aires protégées et régime APA
- Création d'un Groupe travail biodiversité





CONCLUSION

- Nombreuses initiatives engagées dans la sousrégion, ce qui traduit la vitalité de la coopération dans le domaine de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité en Afrique Centrale.
- Nécessité de poursuivre cette dynamique sousrégionale, d'où l'importance des appuis financiers additionnels et des partenaires nouveaux



MERCI